

**Texte de l'intervention du Dr MC Gouttebel sur la dignité de la personne humaine
et les enjeux de bioéthique, pour la journée paroissiale à Voiron
20 Septembre 2009**

(le style oral a été conservé)

Je remercie le Père Jean-Philippe Goudot de m'avoir invitée à venir vous partager mon expérience comme médecin chrétien sur ce problème délicat de la bioéthique et de toutes les nouvelles questions qui surgissent avec les avancées scientifiques, médicales et techniques.

Vous le savez, le gouvernement a décidé de réviser les lois de bioéthiques votées initialement en 1994, puis révisées en 2004 avec décision d'une nouvelle révision 5 ans après, afin de tenir compte des évolutions de la médecine et de la recherche.

Je ferais d'emblée une remarque sur cette révision périodique, qui semble en fait vouloir que le droit autorise en quelque sorte tout ce que la science peut accomplir. Je m'explique : une technique médicale est possible et comme cela se fait, on veut déduire que cela peut se faire et même que cela doit se faire. Il y a comme une soumission de la loi au fait accompli. (ex : la recherche sur l'embryon strictement interdite par la loi de 1994, puis sous conditions en 2004 et qui risque de devenir permanente après le rapport du Conseil d'Etat d'avril dernier). Comme le dit Catherine Labrusse-Riou, « *le droit est en fait arraisonné par le progrès scientifique et technique et sous une apparence de neutralité règne une idéologie du progrès et du bonheur par la science.* »¹

Alors nous pouvons nous poser la question : quelle société voulons-nous pour aujourd'hui et pour demain nos enfants ? Quels sont les enjeux derrière les questions débattues actuellement : recherche sur l'embryon, AMP, GPA, DPI et DPN, don d'organes, euthanasie.

Toute réflexion de bioéthique touche tout notre être, la personne toute entière, l'unité de cette personne dans sa dimension corporelle et spirituelle et il me semble que pour discerner et ouvrir un dialogue, il faut revenir au principe de dignité humaine, fondement de notre attitude envers nous-mêmes et envers autrui.

Mais avant d'aborder cette question de la dignité, une autre remarque préliminaire en tant que médecin, ou plutôt un constat qui pourra paraître bien négatif mais qui est une réalité vécue quotidiennement :

Normalement le rôle du médecin est de conserver et de rétablir la santé de l'homme malade, autrement dit de soigner et de prévenir la maladie lorsque cela est possible. En un mot la mission du médecin est de veiller à la santé de l'être humain dans ses 2 aspects : la prévention et le soin.

Or actuellement, nous vivons une véritable crise des fondements mêmes du rôle du médecin avec de profonds retentissements sur sa façon d'agir. Il existe une dérive dans la pratique médicale qui fait oublier les valeurs morales fondamentales et surgir de nouveaux problèmes débattus en bioéthique. L'accélération du progrès scientifique (en soi, un bien à maîtriser et à mettre au service de l'homme) a bouleversé la pratique médicale. En effet nos capacités techniques ont accru de façon indéfinie nos besoins. C'est une course à la consommation. Tout est orienté vers toujours plus de « Bien » et la médecine comme les autres domaines est touchée. Le médecin doit satisfaire des demandes pour que l'homme puisse vivre toujours mieux et sans contrainte (ex de la médecine régénérative) et pour que tous ses désirs soient satisfaits comme par exemple avoir un enfant à tout prix et le plus parfait possible (acharnement procréatique). Le médecin est de moins en moins destiné à secourir l'homme malade mais à améliorer la santé, la qualité de vie et finalement inconsciemment ou non à améliorer l'espèce humaine (ex : DPI et DPN), et quand rien ne va plus, il faut accélérer la mort et c'est l'euthanasie... Le médecin se trouve donc confronté à des pressions provenant des malades, de la société et des médias. En effet, les diffusions des médias, les analyses des sociologues trahissent souvent la vérité, sèment la confusion, créent des besoins et peuvent altérer la relation de confiance médecin-malade. Le médecin peut se retrouver dans des situations très difficiles, car se réclamant de sa liberté de conscience, il se heurte parfois à la demande du

¹ Catherine Labrusse-Riou, écrits de bioéthique, Ed PUF 2007, p.24

malade qui veut assumer son existence et dont la pensée est en général très fortement influencée par les médias et la société.

Ceci nous amène à considérer plus précisément ce qui est le cœur du débat éthique à savoir le principe de dignité humaine. Ce principe est très important pour nous aider à dialoguer sereinement y compris avec ceux qui ne partagent pas forcément notre foi car nous avons le devoir de soigner. La société a le devoir de soigner, de guérir et devant les maladies dégénératives il est important de chercher des traitements, des remèdes. Il faut encourager les chercheurs qui permettent des avancées au service de l'homme (ex : Cellules souches du sang du cordon ombilical, capables de soigner 85 maladies).

Mais qu'est-ce que la Dignité ?

Dans notre langage, ce mot est souvent utilisé et recouvre des significations différentes. J'en cite 4 :

- 1) **Sens social** : un rang ou grade attribué par les autres. Il peut se perdre ou être retiré. (ex : dignité d'un président de la République)
- 2) **Sens moral** : liée à une attitude ou à l'agir dans une société donnée ; être courageux, avoir du respect, être discret, avoir du tact. (ex : quelqu'un qui pose un acte de bravoure en sauvant quelqu'un, ou pendant la guerre)
- 3) **Dignité d'état** : état ou apparence d'une personne indépendante de son agir ; être belle, honorable, avoir toute sa raison, garder son autonomie physique ; Elle peut se perdre par la maladie, les détériorisations du corps, la dégradation de l'image de soi et reste liée à la société et les valeurs en cours. (ex : « elle a gardé toute sa dignité malgré ses 90 ans). On juge sur l'apparence.
- 4) **Dignité inaliénable** : valeur intrinsèque de tous les êtres humains parce qu'ils sont hommes ; une dignité essentielle, liée à la nature de l'homme et indépendante de son agir, de l'état physique ou mental ; égalité de tous les hommes, le fondement des droits de l'homme ; elle ne peut jamais se perdre.

Un embryon n'a pas encore de fonction sociale, il ne peut pas encore agir avec responsabilité, il n'est pas encore visible au sein de la société. Les trois premiers sens du mot « dignité » ne s'appliquent pas encore à lui.

La Révélation chrétienne comprend la dignité de l'homme, — le 4^{ème} sens du mot qu'elle attribue aussi à l'embryon — comme expression de la « création à l'image et selon la ressemblance de Dieu » (cf. Gn 1,26-27). L'être présent est voulu et aimé par Dieu, c'est Lui qui en est le principal responsable. Il donne, en donnant la vie humaine, une perspective de vie éternelle. Tout homme créé par Dieu est appelé à vivre éternellement avec Dieu une vie divine. C'est ce que déjà l'Ancien Testament suggère, mais ce que la Révélation du Nouveau Testament met en pleine lumière dans la Résurrection du Christ. La vie donnée, l'être qui est là, n'appartient pas aux parents, il est dans son origine même d'abord en relation avec Dieu. Cette relation le constitue et je ne peux donc jamais disposer de lui. L'origine et la vocation de tout homme sont liées à Dieu, la dignité de l'homme ne dépend pas des autres hommes, mais de Dieu. Dieu est fidèle. Cette dignité de l'homme liée à son être créé et à son appel au salut, est donc inaliénable. Ni les crimes, ni les maladies ou handicaps ne peuvent l'enlever. Dieu lui-même est le garant de cette dignité.

Nous retrouvons aussi dans le Nouveau testament et en particulier en St Paul ce fondement de notre Dignité alors que nous sommes appelés à reproduire l'image du Christ qui est le Premier-Né des créatures, notre frère aîné (cf. 2 Co 3,18 ; Col 1, 13-17 ; Rm 8, 29).

Ce fondement de la dignité humaine se retrouve aussi sur le plan législatif puisque l'affirmation d'une dignité commune à tous les hommes est au cœur de l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Et l'Eglise affirme aussi ce principe dans tous ses enseignements, encore tout récemment dans l'instruction « *Dignitas Personae* » qui est « *un grand oui à la vie humaine* » puisque dès le n°1 elle

affirme : « *La dignité de la personne doit être reconnue à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle.* » Vous retrouvez cette même affirmation dans la 1^{ère} instruction publiée en 1987, « Donum Vitae » au n°4. Le principe de dignité de la personne humaine est donc unanimement reconnu comme une valeur fondamentale de la personne humaine. Il sert à protéger l'individu contre toute atteinte à ce qui fait de lui un être humain, quelle que soit l'origine de cette atteinte. Il est le fondement des Droits de l'Homme, source de l'égalité entre tous et le plus profond fondement éthique de la relation médecin-malade. Cependant la dignité humaine est sans cesse bafouée, remise en cause avec le développement de la science en général. En effet, la science dit avoir besoin d'exploiter le matériau humain pour progresser, ce qui s'oppose au respect qui lui est dû. La dignité de la personne humaine entraîne donc une exigence de respect des personnes. Cependant ce respect des personnes n'est que la conséquence de leur dignité. Si l'on doit respecter inconditionnellement tout être humain, quel que soit son âge, son sexe, sa santé physique ou mentale, sa religion, sa condition sociale ou son origine ethnique, c'est précisément parce qu'il a une valeur intrinsèque ou dignité.

La dignité humaine n'est pas démontrable. Ce n'est pas un concept qu'on pourrait opposer à un autre concept. Ce n'est pas une idée, fruit d'une démonstration. C'est un principe. Elle est. Cette dignité humaine est indélébile et appartient à l'être humain du fait même qu'il est un être humain. Elle est infiniment au-dessus de tout prix. Dans son rapport sur l'évaluation de la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie, Jean Léonetti écrit : « *la dignité humaine est tout le contraire d'une convenance personnelle. Elle est l'affirmation que l'homme est reconnu comme ayant une valeur absolue* ». En réalité, la notion de dignité fait référence à une qualité inséparablement liée à l'être même de l'homme, ce qui explique qu'elle soit la même pour tous et qu'elle n'admette pas de degrés. Ce qui la fonde, c'est le fait même que nous sommes des êtres humains. Il s'agit d'une dignité inhérente à la personne. C'est ce que les philosophes grecs désignaient aussi sous le terme de nature humaine, le terme de « nature » renvoyant à un concept universel, celui de l'essence c'est-à-dire « ce qui est en tant qu'il est ». Le danger de nos sociétés actuelles est de « nier » cette essence et de ne considérer la personne humaine qu'à travers ses actes, dissociant ce qui fait son unité (corps et esprit font un) et ouvrant la voie à la réification de l'homme. Comme le dit Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'Inserm, « *avec la science existe un risque de réification et de déshumanisation car la science fait abstraction de la singularité de la personne. Elle nous traite comme objets, alors que l'on se vit comme sujets.* » Il est time cependant que l'on peut concilier réflexion éthique et recherche en anticipant les conséquences : « *C'est au moment où l'on commence une recherche qu'il faut se poser la question de ses implications, pas après.* »² La dignité de la personne humaine exige donc que l'homme ne soit pas traité comme un objet, un moyen, qu'il ne soit pas déterminé uniquement par ses gènes, mais qu'il soit reconnu comme un sujet. Au cœur du débat éthique, il nous faut toujours revenir à cette notion que toute personne quelque soit son état, handicapée, défigurée, démente ou dans le coma est toujours une personne humaine que l'on doit respecter. La dignité humaine ne se mesure pas. Elle n'a pas de degré, elle ne peut pas avoir de degrés car qui pourrait établir des degrés de dignité humaine ? Celui qui établirait des degrés devrait se positionner lui-même à un degré et s'il n'a pas un degré absolu, il peut être soumis à celui qui a un degré supérieur, ou inversement s'arroger le droit de décider pour les autres. Comme le souligne l'instruction « Dignitas personae », cette dignité est indélébile (n°6), ne souffre pas de discrimination (n° 8 et 37) ni, a fortiori, de sélection (n° 22 et 28).

Peut-on aller plus loin ? Pour cela, je fais référence à une conférence de Mgr d'Ornellas à Angers donnée au printemps dernier sur les enjeux de la bioéthique.

Cette dignité humaine s'atteste, s'exprime par la croissance de l'être humain. L'être humain est toujours appelé à croître même lorsque sa force décline, car il peut grandir dans la connaissance de soi, dans son intériorité, dans sa liberté.

² Colloque « la dignité humaine : quelle réalité soixante ans après la Déclaration Universelle des droits de l'homme ? » Paris, 23-24.09.2008

De même que le petit bébé grandit, découvre qu'il existe et affirme cette découverte par le fait de dire « non », la mort peut aussi être l'ultime lieu de croissance. Je dis souvent aux étudiants en médecine : le malade qui est là, au fond de son lit sans forces, est plus grand que chacun de nous car il a une connaissance que nous n'avons pas, il est en avance sur nous et il nous montre le chemin que nous aurons aussi à parcourir. Et si un malade a le sentiment que sa vie n'est plus digne d'être vécu ou inutile n'est-ce pas à cause du regard que nous portons sur lui (ex du malade atteint d'un cancer ORL en fin de vie et d'une jeune femme atteinte d'une tumeur cérébrale qui rayonnait la paix et l'Amour bien qu'elle ne puisse plus communiquer.) C'est dans la vulnérabilité que s'exprime en plénitude cette dignité car comme le dit Mgr d'Ornellas dans sa conférence, avec sa liberté exercée pleinement, la personne humaine peut transcender sa finitude et sa vulnérabilité. Ne rejoignons-nous pas ce que le Christ nous disait ce matin dans l'Évangile qui a été proclamé : « *Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier de tous et le serviteur de tous... Celui qui accueille en mon nom un enfant comme celui-ci, c'est moi qu'il accueille.* » (Mc 9,35.37). Cela nous appelle d'ailleurs, nous médecins (mais aussi toute personne accompagnant des malades), à nous tenir aux pieds des malades comme Jésus qui a lavé les pieds de ses disciples avant de donner sa vie pour chacun de nous.

La dignité humaine s'atteste aussi par la dimension corporelle de l'existence. L'être humain est corps et esprit et s'exprime corporellement mais il y a unité entre les deux. L'amour entre l'homme et la femme s'exprime corporellement. Le corps est le langage de l'esprit et l'écoute du corps permet de discerner ce que l'esprit ne peut pas dire soit parce qu'il est encore trop enfant, et ne sait pas dire, soit en fin de vie, quand le corps dit qu'il veut partir ou lors de souffrances intérieures comme on peut le voir chez des patients se plaignant de douleurs difficiles à soulager parce qu'elles sont en fait le reflet d'une souffrance intérieure. Ce langage dit au médecin ce qu'il faut faire. Le geste de tendresse est souvent en même temps plus éloquent que la parole. Le corps dit la dignité humaine. Ce corps appartient à l'être humain quand il existe. Quand il n'existe plus, c'est un cadavre.

Cela nous permet de comprendre aussi qu'il y a une dignité avant la naissance et même avant la nidation puisqu'il y a croissance et cela dès la 1^{ère} cellule, et que l'on peut parler de « *corps embryonnaire* » selon la belle expression de « *Dignitas Personae* »

En effet, dès la fécondation, le zygote formé possède tout le patrimoine génétique humain. Ce patrimoine génétique fait de lui un être humain. Dès le début, le zygote possède en lui tout le matériel nécessaire à son développement, et cela de façon totalement autonome si les conditions adéquates à son développement sont respectées, tout comme le nouveau-né, l'enfant, l'adulte ont besoin de conditions adéquates pour se développer et vivre, si bien que nous pouvons dire que ce n'est pas la mère qui fait l'enfant mais l'enfant qui se fait dans le sein de sa mère.

Peut-on considérer que l'embryon humain au tout début de sa vie est un simple amas de cellules ?

- les études scientifiques nous révèlent que le point d'entrée du spermatozoïde dans l'ovocyte détermine l'axe du développement de l'embryon (tête-pied). Dès le début, les cellules sont aussi organisées et ont des fonctions bien spécifiques. Ainsi, il est très rarement évoqué le stade embryonnaire à 3 cellules (vers le 2^{ème} jour) où l'embryon possède une grosse cellule et deux petites. Si pour une raison quelconque la grosse cellule ne se divise pas, le développement de l'embryon s'arrête et il meurt.
- Un autre élément d'observation est l'organisation des cellules au stade de morula (4^{ème} jour) : les cellules les plus externes ont plutôt les caractéristiques génétiques issues du père et donneront le placenta, tandis que les cellules plus internes constituent la masse interne avec plutôt les caractéristiques génétiques issues de la mère. Elles donneront l'embryon. Enfin, si on prélève les cellules de la masse interne en vue de cultures de cellules souches embryonnaires, on provoque la mort de l'embryon.

Il y a donc bien une organisation et une spécificité des cellules qui forment un véritable « *corps embryonnaire* », certes bien différent de notre corps d'adulte, lui-même composé également de cellules organisées entre elles pour former les tissus et les organes. Mais ce corps embryonnaire

n'est-il pas à respecter de la même façon que nous respectons le corps du nouveau-né qui se transformera progressivement pour donner celui du nourrisson, de l'enfant, de l'adulte, du vieillard ? Même si ce corps est encore très différent et immature, il est le commencement du corps que chacun d'entre nous possède, et nous sommes tous passés par ce stade.

Ces considérations sur la dignité humaine ne sont pas exhaustives et nous pourrions la considérer également sous l'angle de la filiation par exemple, mais il est temps de conclure.

L'homme est en développement permanent et si toutes les phases de sa vie sont différentes, elles ont chacune leur richesse. On ne peut pas dire que l'une serait meilleure que l'autre et qu'il pourrait être un « surhomme » à un instant donné et un « sous-homme » à un autre moment de son existence, ce qui est prôné dans l'idéologie utilitariste. Ce qui fonde notre attitude, c'est la dignité de la personne humaine qui n'est pas liée à ses capacités fonctionnelles ou de relation ni à son aspect physique. Et je conclus par un extrait du discours du président Sarkozy accueillant Benoît XVI à l'Élysée, puis par Mgr Vingt-Trois, également à l'occasion de la visite de Benoît XVI en France :

« Par sa capacité à affronter la souffrance, à la surmonter et à la transformer, l'homme donne aussi, aux croyants comme aux non croyants, un signe tangible, une preuve manifeste de sa dignité. C'est parce qu'il y a la souffrance et la capacité à la surmonter que l'homme trouve sa dignité. » (Mr Sarkozy).

« La dignité humaine est vraiment à promouvoir, mais cette promotion ne peut pas passer par le déni de la valeur de chaque existence humaine quels que soient ses handicaps ! Une société pour la vie est une société qui aide ses membres à vivre jusqu'au bout de leur vie, qui ne les fait pas douter de la valeur de leur présence ici-bas. » (Mgr Vingt-Trois)

Pour aller plus loin dans la réflexion, lire :

Catéchisme de l'Église catholique n° 1691 à 1729

Gaudium et Spes, n° 12 à 18

Encyclique « Evangelium Vitæ » de JP II, en particulier les n° 34 à 36, 64, 65 et 67

Instruction « Donum Vitæ »

Instruction « Dignitas Personæ »

Bioéthique. Propos pour un dialogue, Mgr d'Ornellas et les évêques du groupe de travail, Ed Lethielleux, 2009